

Prologin

DÉCHARGE EN CAS DE PERTE, VOL OU DÉTERIORATION

Nom du candidat :
Prénom du candidat :

Si vous êtes mineur, ce document est à faire remplir par votre représentant légal.

Nous vous demandons de ne prendre avec vous **aucun objet de valeur**. L'Association Prologin se décharge de toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.

Liste des objets qu'il est **très fortement déconseillé** de prendre :

- Ordinateur (portable ou non)
- Appareil photo / vidéo numérique
- Console de jeux (portable ou non)
- Téléphone portable / PDA
- Argent liquide / Carte bleue / Chéquier

Fait à _____, le _____

Signature :